

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Grégory RENDE

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme le MAIRE
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON
 M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : FETES DE DAX 2017 - PARKING PAYANT : TARIFS

Dans le cadre des fêtes de Dax 2017, il convient de transformer le parking gratuit des berges de l'Adour – Baignots, en zone payante.

L'objectif poursuivi est double :

- sécuriser ce périmètre,
- inciter les publics à s'orienter prioritairement vers les zones périphériques.

Les publics auront ainsi le choix en 2017 entre :

- 3 zones mixtes gratuites de camping - parking situés sur les communes de Saint Paul lès Dax (Lestribles), Saint Vincent de Paul et Narrosse,
- 1 zone de parking gratuite à l'aéroport
- 1 zone mixte camping – parking payante au cœur de la fête (Berges de l'Adour – Baignots) équipée d'un service de consignes permettant aux usagers de sécuriser leurs effets personnels et de recharger leur téléphone.

La Ville de Dax assurera l'organisation, la sécurisation, la gestion et la communication de ce service.

Tarifs d'entrée :

- Arrivée du vendredi 11 août à 12 h au dimanche 13 août 8 h : 30 €
- Arrivée du dimanche 13 août à 8 h au mardi 15 août à 8 h : 20 €
- Arrivée du mardi 15 août à 8 h au mercredi 16 août à 8 h : 10 €

Ces tarifs s'appliquent quel que soit le nombre d'occupants dans la voiture et quel que soit le nombre de jours de stationnement.

Les dépenses pour mettre en œuvre cette organisation ont été estimées à 35 000 €.
Les recettes prévisionnelles attendues pour ce parking payant ont été estimées à 75 000 €.

Les crédits correspondants en dépenses sont inscrits au budget des Fêtes, exercice 2017 et les recettes seront inscrites article 7083 par décision modificative.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les tarifs tels que proposés ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170720-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 21 Juillet 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».